Informations de base

1997/0237(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Ressources de pêche en Méditerranée: mesures techniques de conservation (modif. règlement (CE) n° 1626/94) **Subject** 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche **Zone géographique** Mer méditerranée région	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	MCMAHON Hugh R. (PSE)	28/10/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires sociales	2081	1998-04-07

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/09/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0459	Résumé
20/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/02/1998	Vote en commission		Résumé
03/02/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0045/1998	
13/03/1998	Débat en plénière		
07/04/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/04/1998	Fin de la procédure au Parlement		
15/04/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0237(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/4/09352

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0045/1998 JO C 080 16.03.1998, p. 0004	03/02/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0170/1998 JO C 104 06.04.1998, p. 0264-0281	13/03/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0459 JO C 337 07.11.1997, p. 0036	19/09/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1399/1997 JO C 073 09.03.1998, p. 0102	10/12/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1998/0782
JO L 113 15.04.1998, p. 0006 Résumé

Ressources de pêche en Méditerranée: mesures techniques de conservation (modif. règlement (CE) n° 1626/94)

1997/0237(CNS) - 10/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission.

Ressources de pêche en Méditerranée: mesures techniques de conservation (modif. règlement (CE) n° 1626/94)

1997/0237(CNS) - 07/04/1998 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement 1626/94/CE afin de limiter la surexploitation du thon rouge en Méditerranée. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 782/98/CE du Conseil modifiant le règlement 1626/94/CE prévoyant certaines mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée. CONTENU : Face à la surexploitation des stocks de thon rouge en Méditerranée, le règlement fixe de nouvelles mesures limitatives de pêche s'alignant sur les recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), l'objectif étant de ramener l'activité de pêche du thon rouge à des niveaux viables à long terme. Il est notamment prévu de : -interdire l'utilisation de dispositifs aéroportés pour la détection du poisson (système à la base d'un accroissement dramatique de l'efficacité de la pêche) entre le 1 et le 30 juin, -interdire l'utilisation des filets tournants pour la pêche au thon au mois d'août afin de réduire la mortalité des juvéniles, -appliquer des règles spécifiques relatives aux tailles de débarquement minimales pour le thon rouge. ENTREE EN VIGUEUR : 16.04.1998.

Ressources de pêche en Méditerranée: mesures techniques de conservation (modif. règlement (CE) n° 1626/94)

1997/0237(CNS) - 13/03/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Hugh McMAHON (PSE, RU) sur la conservation des ressources de pêche en Méditerranée, le Parlement européen demande que le transbordement en mer des espèces protégées par la CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) entre des bateaux qui n'appartiennent pas à cette organisation et des bateaux communautaires soit interdit. Cet amendement fait écho à la situation actuelle qui permet à des navires de pays tiers de capturer, dans cette zone, des poissons protégés et donc de contourner la législation. Il est, en outre, demandé, à la Commission européenne de présenter sans délai une proposition de règlement qui prenne en compte les recommandations de la CICTA concernant l'embargo sur les importations de thon en provenance du Honduras, de Bélize et du Panamà, sachant que ces recommandations sont déjà applicables pour toutes les parties de la CICTA.

Ressources de pêche en Méditerranée: mesures techniques de conservation (modif. règlement (CE) n° 1626/94)

1997/0237(CNS) - 19/09/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 1626/94/CE afin de limiter la surexploitation de thon rouge en Méditerranée. CONTENU : Face à la surexploitation des stocks de thon rouge en Méditerranée, la Commission propose de prendre des mesures limitatives de pêche s'alignant sur les recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), l'objectif étant de ramener l'activité de pêche du thon rouge à des niveaux viables à long terme. Il est proposé de : -limiter l'utilisation de dispositifs aéroportés pour la détection du poisson (système à la base d'un accroissement dramatique de l'efficacité de la pêche), -interdire l'utilisation des filets tournants pour la pêche au thon au mois d'août afin de réduire la mortalité des juvéniles, -appliquer des règles spécifiques relatives aux tailles de débarquement minimales pour le thon rouge : 1,8 kg sans tolérance. En revanche, une tolérance numérique de 15% est autorisée par rapport à la taille minimale de débarquement actuelle de 6,4 kg.